Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503501-20260601-2026060110-DE

COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 01 juin 2026 à 20 heures,** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire
Etaient présents : URIEN Samuel, LOUIS isabelle, FESSELIER Rémi, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony, RIVAL Véronique, GOERGEAULT Jean-François, GAUVIN Ludovic, TEMPLON Rémy, REUCHERON Jean-Marc, COURSIN Laurence, GOURMON Stéphanie, THÉBERT Ingrid, GODELOUP Natacha, BÉTIN Athur

Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés :
Etaient absents :
Date de convocation : 21/05/2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents :15
votants :15
Pouvoir :
Mme Natacha GODELOUP a été désigné secrétaire.

2026-06-01-10 : Convention Territoriale Globale CAF

Le Maire expose :
Les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), jusqu'à lors cantonnés à la petite enfance, enfance, jeunesse, vont être progressivement remplacés par un nouveau cadre contractuel, la Convention Territoriale Globale, qui élargit le champ d'intervention sur d'autres thématiques en fonction des résultats du diagnostic (parentalité, logement, animation de la vie sociale, inclusion numérique, accès aux droits…).
La convention territoriale globale est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Ainsi, la CTG n'est pas un dispositif financier mais un accord cadre politique global unique conclu entre la CAF et la collectivité pour une durée de 4 ou 5 ans.
La CTG intègre :
Un diagnostic de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies par la CAF et la collectivité ;
L'offre d'équipements existants soutenue par la CAF et la collectivité ;
Un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants ;
Les modalités d'intervention et les moyens mobilisés ;
Les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, conclue entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et l'État, réaffirmant l'objectif prioritaire de favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle pour tous et, ainsi, de continuer à développer les services aux familles ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n°20231008 en date du 12/10/2023 approuvant la convention d'objectifs et de financement entre les communes de Vergéal, de Torcé et la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine pour le Contrat Enfance Jeunesse (2023-2027) ;
Considérant la Convention Territoriale Globale (CTG) comme le nouveau cadre contractuel en remplacement des CEJ ;
Considérant la CTG comme un outil à destination de l'ensemble des collectivités (signataire ou non d'un CEJ) ;
Considérant que la transition vers une convention territoriale globale est obligatoire pour tous les territoires et au plus tard pour le 31 décembre 2023 au vu du non renouvellement des CEJ ;
Considérant les deux options possibles de déploiement : portage d'une CTG par bassin de vie selon l'actuel zonage des Relais Assistants Maternels (soit 5 sur Vitré Communauté) ou d'une CTG unique sur le territoire de l'EPCI ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- Accepte le déploiement d'une Convention Territoriale Globale unique sur l'EPCI Vitré Communauté
- Autorise maire pour signer les documents relatifs à la mise en place de cette CTG.

Pour extrait conforme,
Le Maire

